

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231222CM153 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux décembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 15 décembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Monsieur MARINAULT a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE

Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents ou excusés :

Madame HADROT, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le
Nombre de conseillers votants : 31 Publication le

20231222CM153 - Renouvellement de la convention de gestion technique entre la Ville et SACAPOF

L'association SACAPOF utilise et gère en partie, selon les modalités établies par convention, la structure artificielle d'escalade et le mur de bloc de l'espace Marcel Joriot.

La ville souhaite renouveler cette convention qui précise les engagements et obligations de chacune des parties, ville et association en termes d'utilisation, d'entretien et de suivi de la structure artificielle d'escalade qui comprend le mur à corde et le mur de bloc. Elle est conclue pour une durée de trois saisons sportives à compter du 1^{er} novembre 2023 et jusqu'au 30 juin 2026.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le maire à signer la convention de gestion technique de la structure artificielle d'escalade de l'espace Marcel Joriot par l'association SACAPOF

Pour extrait conforme

Signé numériquement à Saint Jean de Braye,
le mardi 26 décembre 2023

Pour le Maire, Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales




Colette MARTIN-CHABBERT